

aquatreat®

Fine chemicals for water treatment

Industrial zone B 122 - Nieuwlandlaan 40/42
B-3200 Aarschot – BELGIUM
Tel. +32.16.56.21.21
E-mail: aquatreat@aquatreat.be
Website URL: <http://www.aquatreat.be>

aquatreat® 209

Notice technique

GENERALITES

- AQUATREAT 209 est un produit composé de copolymères . Il est utilisé dans les circuits de refroidissement pour éviter les dépôts de tartre, de gypse, d'oxyde de fer et de boues organiques.
- AQUATREAT 209 est résistant aux oxydants comme le chlore et le brome.
- AQUATREAT 209 ne contient pas de phosphore ni de complexants .

CARACTERISTIQUES

Aspect	: liquide incolore
pH	: $6,6 \pm 1,0$
Densité	: $1,14 \pm 0,02$
Solubilité dans l'eau	: infinie
Viscosité	: 7,2 mPa.s/ 20°C

MODE D'EMPLOI ET DOSAGE

Pour le traitement continu d'un circuit ouvert à recirculation ou un circuit à un seul passage, nous conseillons une dose de 10 à 50 mg/l sur l'appoint, dépendant du risque d'entartrage. Pour un traitement discontinu, la dose se situe entre 100 à 250 ppm sur le volume à traiter. La dose exacte dépend de la dureté, de la température, de la vitesse et du pH de l'eau.

EMBALLAGE

Bidons et fûts en polyéthylène de 22 et 220 litres ou containers de 1000 litres.

MANIPULATION

AQUATREAT 209 est très peu dangereux à manipuler. En cas de contact avec les yeux, consulter un médecin.

Tous les renseignements cités ici sont conformes à notre connaissance et à l'ensemble des informations dont nous disposons. Aucune indication, composition ou application décrite n'a pour but de violer les brevets existants. Rien de ceci ne peut être copié et/ou dupliqué.

Les indications d'emploi figurant sur nos notices et étiquettes ne constituent pas des règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison des nombreux facteurs qui influent.

Nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquences de cette adaptation en dehors de notre contrôle . Notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de formulations contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à leurs spécifications.
